SERVAIR ABIDJAN
a gategroup member

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'AGO

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

Approuve les comptes et les états financiers dudit exercice établis conformément au droit comptable et système comptable OHADA, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de 953 353 113 **FCFA.**

Cette résolution est adoptée à ……..

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par les articles 438, 448 et suivants de l'Acte uniforme OHADA au titre de l'exercice 2021, approuve les termes et conclusions de ce rapport, ainsi que les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à ……..

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'administration sur les comptes IFRS clos au 31 décembre 2021
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours desdits exercices,

Approuve les comptes et les états financiers des exercices 2021 établis conformément aux normes IFRS, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 1 036millions FCFA en 2021.

Cette résolution est adoptée à ……..

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour lesdits exercices.

Cette résolution est adoptée à ……..

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter conformément aux statuts, le bénéfice net de l'exercice clos au 31 Décembre 2021, soit 953 353 113 FCFA, augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire soit 1 410 666 683 comme suit :

Reserve légale…… ……0FCFA
Dividende brut ……700 000 000FCFA
Report à nouveau ……1 664 019 796FCFA

Cette résolution est adoptée à ……..

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'allouer aux administrateurs à titre d'indemnité de fonction, la somme de 30 000 000FCFA au titre de l'exercice. Elle confie au Conseil d'administration le soin d'en faire la répartition entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenable.

Cette résolution est adoptée à ……..

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination, aux fonctions d'administrateur, de Monsieur Alain MUDERS faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de la réunion du 05 Mai 2022 en remplacement de Monsieur Marc VATEL démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Alain MUDERS exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à ……..

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal et de ses délibérations à l'effet de procéder à la mise à jour des statuts et d'accomplir toute formalité de publicité.

Cette résolution est adoptée à ……..